



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 76293

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur le projet de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Dans l'actuelle crise, l'État a pour objectif de réduire ses dépenses. Or ce projet de loi propose une multiplication d'un mille-feuille administratif déjà très épais. En effet, la loi va créer deux nouvelles entités : les territoires et les métropoles, qui s'ajoutent aux communes, aux départements, aux régions et à l'État. Cette multiplication administrative va entraîner de nouvelles complexités et risque de figer les énergies créatives. D'une part, nous allons assister à une augmentation du nombre d'élus. Les élus seront désormais au nombre de deux avec une parité. Même si les découpages réduisent le nombre d'entités départementales par exemple, le fait qu'il y ait une parité augmente le nombre d'élus. En outre, le financement de ses structures va ponctionner les trois quarts du budget des communes en les dépossédant de la puissance d'action qui leur incombe légitimement. Cette injustice risque d'enrayer le processus démocratique en donnant le pouvoir à des supra structures de plus en plus déconnectées de la réalité locale. La politique du vivre ensemble voulue par la majorité se heurte à ce projet de redistribution administrative. Par exemple, en ce qui concerne les offices publics de l'habitat, outils sociaux au plus proche des réalités et des besoins des citoyens, ils seront donc centralisés et perdront alors par conséquent leur fonction de lien social. Il attire son attention sur le risque anti-démocratique d'un tel projet et lui demande de vouloir reconsidérer la loi « NOTRe ».

Texte de la réponse

La réforme territoriale engagée avec la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, s'est poursuivie avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ce projet de loi, définitivement adopté le 16 juillet 2015, propose une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités. Il s'agit de moderniser en profondeur l'organisation territoriale par une clarification des compétences permettant d'identifier les responsabilités de chacun des acteurs de la puissance publique, et de simplifier les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il organise notamment une meilleure rationalisation de l'intercommunalité en proposant, avant la fin de l'année 2016, le renouvellement de la procédure de mise en oeuvre des SDCI. Ces schémas devront permettre un accroissement de la taille minimale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, ainsi qu'une réduction du nombre de structures syndicales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76293

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2086

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6157